

2019-1369
2019-04-04

CANAC

ALGICIDE PRÉVENTIF 10 %

Contrôle les algues dans l'eau des piscines

PRINCIPE ACTIF : Chlorure de n-Alkyl (40 % C12, 50 % C14, 10 % C16),
Diméthyl Benzyl Ammonium... 10 %

DOMESTIQUE

N°D'HOM. 17368.42 L.P.A.

CONTENU NET 500 mL à 10 L

EMBALLÉ AU CANADA EXCLUSIVEMENT POUR:
CANAC
QUEBEC (QUEBEC), CANADA G2J 1C8
418 667-1313

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

MODE D'EMPLOI

NE PAS appliquer quand des nageurs se trouvent dans les environs immédiats (un délai de sécurité de 15 minutes est recommandé).

1. Pour les eaux qui ne renferment pas d'algues visibles, la dose initiale sera de 200 mL de **CANAC ALGICIDE PRÉVENTIF 10 %** par 10 000 L d'eau de piscine.
2. La dose d'entretien hebdomadaire est de 100 mL de **CANAC ALGICIDE PRÉVENTIF 10 %** par 10 000 L d'eau de piscine.
3. Dans les eaux qui renferment des algues visibles, surchlorer en suivant les instructions sur l'étiquette du produit de surchloration utilisé et attendre au moins 24 heures avant d'ajouter la dose d'entretien hebdomadaire.
4. Dans les eaux renfermant des algues visibles, lorsque la surchloration n'est pas employée, ajouter 500 mL de **CANAC ALGICIDE PRÉVENTIF 10 %** par 10 000 L d'eau de piscine.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Porter des gants en caoutchouc lors de la manipulation de ce concentré. Dangereux s'il est ingéré. Ne pas mélanger à un autre produit chimique. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

ÉLIMINATION

Rincer soigneusement le contenant avant de le jeter. Ne pas réutiliser le contenant vide. L'envelopper et le jeter avec les ordures ménagères. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.